

3 novembre 2008

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**ACTIA GROUP**

(Euronext Paris)

Par courrier du 31 octobre 2008, la Société de Gestion et de Participation Financière E.C. (SGPF E.C.) (1) (108-110, rue Marius AUFAN, 92300 Levallois Perret) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 octobre 2008, par suite d'une acquisition d'actions ACTIA GROUP (anciennement dénommée ACTIELEC TECHNOLOGIES) sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société ACTIA GROUP et détenir 1 009 782 actions ACTIA GROUP représentant 1 944 273 droits de vote, soit 5,02% du capital et 5,79% des droits de vote de cette société (2).

---

(1) Société par actions simplifiée contrôlée par une indivision successorale représentée par Madame Suzie Chabrierie.

(2) Sur la base d'un capital composé de 20 099 941 actions représentant 33 552 288 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.